

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 1^{er} octobre 2012 ajournée au 22 octobre 2012 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est absente :
Françoise Cormier

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

342-2012

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 343-2012

**MANDAT À UN ARPENTEUR POUR SUBDIVISION DES LOTS 198-3-2
ET 198-3-3**

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree veut procéder à la décontamination des lots 198-3-2 et 198-3-3 qui lui appartiennent afin d'éventuellement les vendre pour permettre la construction de résidence;

ATTENDU QUE dans le cadre de la demande de subvention au programme ClimatSol en cours, les services EXP mandatés par la municipalité en sont venus à une entente avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de reconnaître le site à décontaminer comme n'étant pas un dépotoir;

ATTENDU QUE le MDDEP veut s'assurer qu'il n'y aura pas de travaux qui seront réalisés dans la bande riveraine;

ATTENDU QUE pour respecter l'exigence mentionnée, le MDDEP demande à ce que les lots 198-3-2 et 198-3-3 soient subdivisés afin que la municipalité demeure propriétaire de la bande riveraine plus une lisière additionnelle de 2 mètres vers le sud;

ATTENDU QUE l'arpenteur Jérôme Harnois dans un courriel reçu le 25 octobre 2012 soumettait une offre de service pour refaire la subdivision en 3 lots tels que proposés par la firme EXP pour la somme de 1 050 \$ excluant les taxes et les frais de cadastre au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service Jérôme Harnois arpenteur-géomètre pour la somme de 1 050 \$ excluant les taxes et les frais de cadastre au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);

;

QUE les coûts soient défrayés par le fonds général qui seront remboursés par le règlement d'emprunt une fois qu'il aura reçu toutes les applications nécessaires, s'il ya lieu

ADOPTÉ

R 344-2012

DIRECTIVES DE CHANGEMENT # 1 À 4 TRAVAUX CHEMIN ST-JACQUES

ATTENDU QUE quatre (4) directives de changement ont été émises autorisant l'entrepreneur, à effectuer divers travaux non compris dans le bordereau du devis de DESSAU tel que spécifié dans les directives du 21 et 28 septembre 2012, rédigé par Yannick Bérard, ing. Chez DESSAU pour un montant de 31 475,00 \$ avant taxes;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter les recommandations des représentants de la firme DESSAU qui agissent à titre de surveillant de ces travaux pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les directives de changement nos 1, 2, 3 et 4 tel que décrites ci-dessous :

Directive no 1 : reconstruction d'une entrée charretière au 1289 chemin st-Jacques pour la somme de 3 500 \$ excluant les taxes;

Directive no 2 : Procéder à l'enlèvement de 200 mm de matériel pulvérisé, compaction du matériel en place, remise en place du pulvérisé, puis compaction et mise en forme pour la somme de 825 \$ excluant les taxes;

Directive no 3 : travaux excédentaires dus à une épaisseur de pavage plus importante que celle mentionnée dans l'étude géotechnique pour la somme de 24 900 \$ excluant les taxes;

Directive no 4 reprise de la pulvérisation suite à une compaction du matériel sous le passage des véhicules pour la somme de 2 250 \$;

QUE les coûts soient appliqués au règlement 2012-212.

ADOPTÉ

345-2012

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET DE TROTTOIR ET DE DÉPLACEMENT DE POTEAUX SUR LA 2^E AVENUE ET LA 6^E RUE

Monsieur André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, règlement autorisant un emprunt de 1 249 887 \$ et une dépense de 1 249 887 pour des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts de voirie et de trottoir et de déplacement de poteaux d'Hydro-Québec et autres services sur la 2^e Avenue entre la 8^e Rue et la 5^e Rue et sur la 6^e Rue entre la 2^e Avenue et la 6^e Avenue;

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 346-2012

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB AUTO-NEIGE JOLIETTE INC.

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club Auto-neige Joliette inc., relativement à l'autorisation de droit de passage pour motoneige sur notre territoire;

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder pour la saison 2012-2013 un droit de passage au Club autoneige Joliette inc., aux endroits suivants:

1. Du champ face à Ébénisterie Alain Durand sur chemin Rivière Rouge croisant le chemin St-Michel au panneau « arrêt » jusqu'après la voie ferrée;
2. Coin chemin St-Michel et chemin de la Rivière Rouge;
3. Sur le chemin St-Jacques près de la limite de St Paul au milieu de la terre de M. Beauchamp, près du ponceau d'égouttement des terres
4. Dans la courbe du chemin Rivière Rouge, près du chemin Brousseau;

Et que la municipalité établisse la signalisation du passage pour motoneige sur la voie publique.

ADOPTÉ

R 347-2012

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 3 du 18 octobre 2012, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 707 485,91 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 2 du 18 octobre 2012, d'une somme de 24 103,66 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 348-2012

BRUNCH-BÉNÉFICE — ÉMÉLIE-GAMELIN

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat de quatre billets pour le 22^e Brunch-bénéfice du Centre d'action bénévole Émilie Gamelin qui aura lieu le dimanche 18 novembre 2012 au Château Joliette au coût de 30 \$/ billet .

ADOPTÉ

R 349-2012

ÉVÉNEMENT-BÉNÉFICE POUR LA FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat d'un (1) billet pour l'événement-bénéfice (dégustation) de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière qui aura lieu le 2 novembre 2012 pour la somme de 250 \$.

ADOPTÉ

R 350-2012

PRÊT DE L'ARÉNA À LA FADOQ RÉGIONAL

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le prêt de l'aréna et du centre communautaire du lundi 17 au mercredi 19 juin 2013 au Réseau FADOQ-Région de Lanaudière afin d'y tenir la 14^e édition des jeux régionaux de la FADOQ en tenant compte que l'aréna sera partiellement occupé par la piscine installée pour le camp de jour de Crabtree.

ADOPTÉ

R 351-2012

AIDE FINANCIÈRE - EXPOSITION ART ET CULTURE-CRABTREE

ATTENDU QUE le club de l'Âge d'or de Crabtree organise annuellement une exposition au centre communautaire et culturel de Crabtree;

ATTENDU QUE l'organisation veut augmenter l'achalandage qui est en baisse par l'ajout de publicité qui est essentielle pour assurer le succès du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser une aide financière de 300 \$ au club de l'âge d'or de Crabtree et de s'assurer que la municipalité soit mise en évidence comme partenaire majeur sur toute la correspondance.

ADOPTÉ

R 352-2012

FÊTE- DÉPART DE CLAUDE DE LAPORTE DU COMITÉ DU HLM

Le maire Denis Laporte dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

ATTENDU QUE monsieur Claude Laporte a siégé sur le comité du HLM de Crabtree pendant près de 21 ans;

ATTENDU QUE monsieur Claude Laporte a occupé un poste clé pour la direction et la comptabilité tant dans ses relations avec les résidents du HLM, que pour celle avec la SHQ et la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire souligner l'engagement des bénévoles qui ont agi pendant plus de 20 ans à des postes clés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, appuyé par Jean Brousseau et résolu majoritairement par les conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet de remettre un cadeau d'une valeur maximale de 400 \$ plus une plaque commémorative à monsieur Claude Laporte lors de la fête de Noël au HLM qui se tiendra le 12 décembre 2012.

ADOPTÉ

R 353-2012

CONTRE EXPERTISE EXAMEN MÉDICALE DANS LE CAS DE CONGÉ DE MALADIE PROLONGÉ

ATTENDU QUE pour maintenir un coût d'assurance collective le plus avantageux possible pour les employés de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend suivre de près les dossiers de congé de maladie prolongé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à demander une expertise médicale pour tout employé en congé de maladie prolongé qu'il jugera à propos d'envoyer en consultation après une période déterminée par la commission des ressources humaines pour une dépense maximale de 2 000 \$..

ADOPTÉ

R 354-2012

FORMATION DE L'ADMQ SUR LA VIOLENCE EN MILIEU MUNICIPAL

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et 2 conseillers municipaux à s'inscrire à une formation « Contrer et gérer la violence en milieu municipal » qui se tiendra à St-Jean de Matha le mardi 27 novembre 2012 et défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 355-2012

FORMATION AUX EMPLOYÉS AFFECTÉS À L'ARÉNA SUR LA MACHINERIE UTILISÉE À L'ARÉNA

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la tenue d'une journée de formation pour les employés affectés au maintien de la glace à l'aréna tel que décrite dans l'offre de service de Robert Boileau inc. du 18 octobre 2012 pour la somme 1 075 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

R 356-2012

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR RENDRE SÉCURITAIRE L'ENTRETIEN DE LA SURFACEUSE À L'ARÉNA

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un équipement afin de rendre sécuritaire le changement du couteau sur la surfaceuse pour la somme de 2 500 \$ excluant les taxes, tel que soumis dans l'offre du 18 octobre par Robert Boileau inc.

ADOPTÉ

R 357-2012

TAUX D'INDEXATION POLITIQUE SALARIALE

ATTENDU QUE le 3 décembre 2007, le Conseil adoptait le règlement 2007-135 fixant les conditions de travail des fonctionnaires;

ATTENDU QUE l'article 11, du règlement 2007-135 stipule que les conditions salariales seront définies par une politique salariale avec échelons;

ATTENDU QUE le 10 décembre 2007, le Conseil adoptait la résolution R 335-2007 définissant une politique salariale, laquelle définit une augmentation des échelles, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec établi par Statistiques Canada pour 12 mois se terminant en septembre de chaque année;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec établi par Statistiques Canada pour 12 mois se terminant le 30 septembre 2012 est de 1,9 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers, que le Conseil définisse une augmentation des échelles pour 2013 de 1,9 %, du montant applicable aux échelles salariales de 2012.

ADOPTÉ

R 358-2012

ORGANISATION DU SOUPER DES FÊTES 2012 DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX

Sur proposition de Mario Lasalle , appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à organiser un souper accompagné, à l'occasion de la période des Fêtes, à l'intention des employés et des élus municipaux et de prévoir un système de raccompagnement avec Opération Nez rouge.

ADOPTÉ

R 359-2012

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LE BRANCHEMENT D'UNE NOUVELLE LAMPE DE RUES SUR LA 22^E RUE

ATTENDU QU'une demande a été déposée suite à des actes criminels dans ce secteur;

ATTENDU QUE le conseil a exprimé son intention de répondre favorablement cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que demande soit faite à Hydro-Québec de faire le branchement d'une (1) nouvelle lampe de rue sur la 22^e Rue en face du 87, 22^e Rue sur un poteau à être installé par la municipalité.

ADOPTÉ

R 360-2012

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR DÉPLACER DES POTEAUX SUR LA 2^E AVENUE ENTRE LA 8^E RUE ET LA 5^E RUE

ATTENDU QUE la municipalité procèdera à des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, de voirie et de trottoirs sur la 2^e Avenue et la 6^e Rue et qu'il y aurait lieu d'élargir cette rue en enlevant un trottoir sur un côté seulement pour mettre une bande;

ATTENDU QUE 6 poteaux d'Hydro-Québec devront être déplacés;

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder aux travaux au printemps 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que demande soit faite à Hydro-Québec de nous fournir un estimé des travaux à réaliser pour déplacer les 6 poteaux, de même qu'un échéancier des travaux qui pourront être réalisés après les travaux de voirie..

ADOPTÉ

R 361-2012

ACHAT DE BILLETS POUR LE QUILLETON DE L'UNITÉ POINT DE DÉPART

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter 4 billets au profit de l'Unité Point de Départ, qui aura lieu le samedi 8 décembre 2012 au salon de quilles Acadien, de 13 h à 16 h , pour un montant total de 60 \$.

ADOPTÉ

R 362-2012

ACHAT D'UN MODULE POUR LOGICIEL DE LA CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre le paiement direct des fournisseurs ;

ATTENDU QUE notre fournisseur informatique CIB nous fait une offre pour un « module de paiement direct des fournisseurs » qui permettra de payer les fournisseurs en réduisant sur les coûts d'émission de chèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que l'on procède à l'achat du « module de paiement direct des fournisseurs » proposé par la Corporation Informatique Bellechasse pour un coût de 295 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉ

R 363-2012

TROP-PERÇU PACTE RURAL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un premier versement de 3 400 \$ pour l'inauguration du quai municipal dans le cadre du Pacte rural;

ATTENDU QUE les dépenses réelles de l'événement ont été moins élevées que prévu soit 3 249,67 \$;

ATTENDU QUE la participation du milieu dans l'événement dépasse 37 % du montant total respectant le 20 % demandé par la politique du Pacte rural;

ATTENDU QUE la municipalité veut régulariser la situation avant le 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers de rembourser la MRC de Joliette pour la somme de 1 365 \$ représentant le trop-perçu dans le cadre du projet d'inauguration du quai municipal.

ADOPTÉ

R 364-2012

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS EN 2013

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu de renouveler pour l'année 2013 l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités au montant de 3 212,61 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

R 365-2012

DEMANDE DE COMMANDITE — OPÉRATION NEZ ROUGE 2012

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une commandite de 100 \$ à Opération Nez rouge Joliette de Lanaudière et qu'à l'occasion du souper des fêtes le 22 décembre 2012, à l'intention des employés et des élus municipaux qu'il soit prévu un service de raccompagnement avec Opération Nez rouge.

ADOPTÉ

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION POUR LA VENTE D'UN
TERRAIN DANS LE MINI-PARC INDUSTRIEL À RICHARD LANDRY**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro R 303-2012 le 10 septembre 2012 relative à la vente d'un terrain dans le mini-parc industriel à Richard Landry;

ATTENDU QUE la résolution numéro R 303-2012 du 10 septembre 2012 stipulait que la municipalité pouvait réserver une parcelle de terrain d'environ 24 mètres carrés pour qu'elle soit cédée à Gaz Métro si elle en avait besoin pour l'installation d'un équipement utile à son réseau de distribution;

ATTENDU QUE Gaz Métro n'a plus besoin de cette parcelle de terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité vende le terrain faisant l'objet de cette résolution suivant les termes de cette résolution, mais sans cette condition mentionnée à l'avant-dernier alinéa de la résolution du numéro R 303-2012.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.